



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE DEUX
REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE
"ZILLE ZAILLE ZOUILLE" PAR KARAKOIL
PRODUCTION A LA BIBLIOTHEQUE SUD**

**DÉCISION N° DM-23-056
EN DATE DU 06 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé au 10, Chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, les samedis 22 avril et 24 juin 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, dont le coût est fixé à six cents euros (600,00€ T.T.C.) les 2 représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 10, chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé «Zille Zaille Zouille », les samedis 22 avril et 24 juin 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, dont le coût est fixé à six cents euros (600,00€ T.T.C.) les 2 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230206-lmc1H10501H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/02/2023
Date de Publication : 06/02/2023